Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-057-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

AGRICULTURES & TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE EURE-ET-LOIR

Avenant n°1 2026 à la CONVENTION DE PARTENARIAT 2025

POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTIONS AGRICOLES SUR L'AIRE D'ALIMENTATION DE CAPTAGE

MAILLEBOIS (Captage de St. Martin de Lézeau)

Entre :

L'Agglo du Pays de Dreux,
Etablissement public de coopération intercommunale créé par arrêté préfectoral n°2013093-0003 du 3 avril 2013, dont le siège est situé 4 rue de Châteaudun, BP 20159 28103 DREUX Cedex, représenté par son Président, Monsieur Gérard SOURISSEAU, dûment habilité par délibération n°D2020-209 du 12 octobre 2020,

ci-après désigné « Agglo du Pays de Dreux » d'une part,

Et

La Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir,
10, rue Dieudonné Costes, 28000 CHARTRES, représentée par son Président Monsieur Yohann SERREAU,

Ci-après désignée « la CA 28 », d'autre part.

Il est convenu ce qui suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-057-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

PREAMBULE :

L'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) de Maillebois concerne deux captages : St Martin de Lézeau F1 et F3, tous deux classés sensibles au titre du SDAGE 2022. Le captage de St Martin de Lézeau F1, situé sur la commune de Maillebois, a été classé prioritaire au titre du Grenelle de l'Environnement – Loi n° 2009-967 du 3 aout 2009. À ce titre, l'Agglo du Pays de Dreux, en tant que maître d'ouvrage, doit mettre en place un plan d'actions de lutte contre les pollutions diffuses à destination des activités présentes sur l'AAC.

La profession agricole d'Eure et Loir a proposé d'inscrire les plans d'actions agricoles de l'ensemble du département dans une démarche volontaire sans distinction spatiale sur l'AAC. L'action repose donc sur la mise en œuvre d'une animation forte sur le territoire et sur une implication importante des agriculteurs. Ce dispositif met en œuvre toutes les actions permettant de limiter le risque de contamination et doit permettre une amélioration progressive de la qualité de l'eau au captage.

Le plan d'actions agricoles hors procédure ZSCE (Zones Soumises à Contraintes Environnementales) a été validé le 4 juin 2013 sur l'AAC de Maillebois. Une première convention cadre de trois ans (2014-2016) avait alors été signée entre le SIPEP du Thymerais et la CA 28. Le bilan des actions agricoles mises en place lors de ces trois années a été réalisé lors du Comité de Pilotage du 10 novembre 2016. Au cours de cette rencontre réunissant l'ensemble des acteurs de l'AAC, il a été décidé de reconduire le plan d'actions agricoles pour une nouvelle période de trois ans (2017-2019). Un second plan d'action, co-construit avec les agriculteurs en 2019 a été mis en place pour les années 2020-2022. Enfin, en 2022 un nouveau plan d'action a été réalisé et est mis en place pour la période 2023 à 2026.

La compétence eau et la gestion des captages de St Martin de Lézeau F1 et F3 ont pris fin le 31/12/2023 pour le SIPEP et ont été reprises par l'Agglo du Pays de Dreux.

Le partenariat entre l'Agglo du Pays de Dreux et la CA 28 s'intègre dans le cadre de ce plan d'action afin d'accompagner les agriculteurs vers des mesures répondant aux enjeux de la qualité de l'eau.

ARTICLE 1. OBJET DE L'AVENANT

La convention annuelle de partenariat 2025 arrive à son terme le 31 décembre 2025. En accord avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN), il a été convenu entre l'Agglo du Pays de Dreux et la CA 28 de reconduire les actions prévues dans la convention 2025 pour l'année 2026, en attendant la rédaction de la nouvelle stratégie de protection de la ressource en eau de l'Agglo du Pays de Dreux, dont la finalisation par un bureau d'étude est prévue fin avril 2026 et son adoption par délibération à l'automne 2026.

Cela permettra d'établir une nouvelle convention entre l'Agglo du Pays de Dreux et la CA 28 pour la période 2027-2030, qui prévoit d'être commune pour toutes les AAC du l'Agglo du Pays de Dreux pour lesquelles la CA28 est partenaire, à savoir Maillebois, Tremblay-les-Villages, Vernouillet et Vert-en-Drouais.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-057-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

ARTICLE 2. MODIFICATIONS DES ARTICLES DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT (SELON LA NUMEROTATION DE CETTE CONVENTION)

L'Article 9 MODALITES FINANCIERES ET ACTIONS FINANCEES EN 2025

Partie A. Volet animation :

L'animation réalisée sur l'AAC de Maillebois se décline en deux catégories : l'animation de territoire et l'animation agricole. Le temps prévu pour ces animations est au total de **0,61 ETP (122,5 jours)** pour l'année 2026.
La répartition des temps par action reste en majorité identique à celui de 2025 mais des réductions ont été faite à la marge afin de réduire le temps consacré à l'animation de 40 jours.

Le prévisionnel 2026 complet avec les modifications est dans le tableau suivant :

Mesure-Cible	Objectifs et contenu de la mesure	Evolution Nombre de jours	Evolution ETP
ENJEU SUIVI DU TERRITOIRE			
SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX			
Suivi du paramètre Nitrates dans les eaux brutes aux captages	*Collecte et suivi des analyses de qualité de l'eau brute au captage AAC	2	0,01
Suivi du paramètre Phytosanitaire dans les eaux brutes aux captages	*Collecte et suivi des analyses de qualité de l'eau brute au captage AAC	2	0,01
SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER			
Mise en place et pilotage des actions	*Rédaction du plan d'actions pour les 3 ans *Etablissement d'un plan de financement *Rédaction des conventions de financements *Animation et organisation des COPIL : bilan des actions menées l'année n et définition des perspectives d'actions pour l'année n+1 *Rédaction d'un bilan d'animation annuel	27	0,13
Accompagnement administratif pour les demandes d'aides des agriculteurs	*Orientation et accompagnement des agriculteurs dans leurs projets individuels ou collectifs *Montage de dossiers pour les demandes d'aides *Veille sur des nouveaux dispositifs d'aides à l'investissement *Contractualisation de MAEC	10	0,05

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-057-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

ANIMATION AGRICOLE SUR L'EVOLUTION DES PRATIQUES			
Accompagnement collectif	*Organisation des animations collectives pour accompagner les agriculteurs dans l'évolution des pratiques par : - des réunions/rendez-vous techniques - des visites d'essais sur des pratiques innovantes - de l'accompagnement de projet collectif (ex : CUMA, ...)	4	0,02
Accompagnement individuel	*Diagnostic de corps de ferme (pollutions ponctuelles)	1	0,00
COMMUNICATION ET DIFFUSION DE L'INFORMATION			
Communication technique	*Diffusion d'informations techniques sur des pratiques agricoles aux agriculteurs et aux conseillers agricoles	8	0,04
Communication générale	*Diffusion d'informations relatives à la mise en place et à l'avancement du plan d'actions auprès des agriculteurs et partenaires *Sensibilisation du grand public aux problématiques relatives à la qualité de l'eau *Informer le grand public de la contribution des agriculteurs à la qualité de l'eau collective *Utilisation du site internet comme support de communication *Diffusion de la qualité de l'eau aux différents acteurs de l'AAC	6	0,03
ENJEU NITRATES			
SUIVI DES RELIQUATS			
Réseau Reliquats	*Analyse des dynamiques pluriannuelles de l'azote sur les parcelles	2	0,01
Sensibilisation azote	*8 entretiens avec les agriculteurs du réseau reliquats ayant des valeurs de REH extrêmes	12	0,06
SUIVI DES PRATIQUES LIEES A L'AZOTE			

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-057-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

Réseau Couverts	*9 études de couverts en interculture *Identification des pratiques transposables et efficaces de couverture de sol à l'automne *Valorisation des bénéfices agronomiques associés aux cultures intermédiaires auprès des agriculteurs (fiches, visite de couvert) *Impliquer les agriculteurs dans la mise en place de couverts	22,5	0,12
Réseau thématique	*Suivi de réseaux annuels ou pluriannuels (gestion premier apport d'azote, bandes essais désherbage, ect …)	6	0,03
ENJEU PHYTOSANITAIRE ET DIVERSIFICATION			
SUIVI DES PRATIQUES LIEES AUX PHYTOSANITAIRES			
Accompagnement individuel	*Réalisation de diagnostics thématiques : 2 parcours de gestion des adventices	6	0,03
SUIVI DE RÉSEAUX POUR LA REDUCTION DES TRANSFERTS DES MOLECULES PHYTOSANITAIRES			
Réseau de réduction des phytosanitaires	* Travail sur la thématique désherbage, notamment sur les molécules retrouvées au captage (colza) : par exemple sensibilisation individuelle ou collective, essais, rotation, aménagement de la zone de lavage à la ferme, etc. *Visite de culture de diversification.	8	0,04
ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS SUR LE TERRITOIRE			
Valorisation économique des filières	*Evaluation de l'opportunité de mise en place de nouvelles filières *Facilitation de la contractualisation entre les agriculteurs et les autres acteurs de la filière *Veille sur les projets filière d'autres territoires *Accompagnement des projets et des conversions en agriculture biologique	4	0,02
Aménagement des zones à risque avéré (vallées, bétoires, …)	*Diagnostic de la zone identifiée *Accompagnement dans l'aménagement à prévoir au cas par cas	2	0,01
		122,5	**0,61**

Partie B. Volet technique :

Reprise à l'identique du temps total et de la répartition des temps par action 2025 pour 2026.

Partie C. Volet reliquats d'azote

Reprise à l'identique du nombre de reliquats d'azote et du temps total pour la campagne de reliquats 2026-2027 (RFC 2026, REH 2026 et RSH 2027)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-057-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

L'Article 10 SYNTHESE DES COUTS FINANCIERS PRÉVISIONNELS POUR 2026 :

MAILLEBOIS	Prévisionnel	Agglo du Pays de Dreux	CA28	Aides AESN	*Coût de l'Opération*
Volet Animation	0.61 ETP (122,5 j)	29 572 €	29 572 €	40 082 €	99 225 €
Volet Technique	10 jours	2 414 €	2 414 €	3 272 €	8 100 €
Volet Reliquats d'azote	375 Reliquats 0.19 ETP (41.5 j)	*3 062 €* 10 018 €	*3 062 €* 10 018 €	*24 494 €* 13 579 €	*30 618 €* 33 615 €
TOTAL Acompte Solde		**45 065 €** 22 533 € 22 533 €	**45 065 €**	**81 427 €**	**171 558 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20260310-BC2026-057-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/03/2026
Publication : 10/03/2026

ARTICLE 3. PRISE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet au 1er janvier 2026.

Pour L'Agglo du Pays de Dreux	Pour la Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
Fait à :	**Fait à :**
Le :	**Le :**
Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »	*Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »*
Gérard SOURISSEAU, Président	**Yohann SERREAU, Président**